

		.,
Acte n°	20 <b>2</b> 2B22	~~~

## DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Membres:

En exercice

21

Date de convocation du Bureau communautaire :

Le 25/08/2022

: 17

Présents Pouvoirs

3

Votants

: 20

Le 1<sup>ER</sup> Septembre 2022, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Valiée.

<u>Présents</u>: Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

<u>Absents excusés</u>: Fabien BIHLER, Armand CHAUMONT (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Bernard REY (Pouvoir Patrick NABETH),

Secrétaire de séance : Carole BONTEMPS-HESDIN.

## OBJET: CULTURE - Saison culturelle Dombes Saône Vallée 2022-2023 - Demande de subvention

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge de la culture, rappelle que le développement d'une offre culturelle de proximité fait partie des priorités de la politique culturelle intercommunale telle que définie dans le Projet de territoire adopté par le Conseil communautaire du 27 janvier 2022.

L'année 2021-2022 a permis de tester une nouvelle organisation de la saison culturelle Dombes Saône Vallée, l'objectif étant d'ancrer la saison culturelle sur le territoire, en associant l'ensemble des acteurs : élus, communes, associations locales, artistes locaux et habitants. La direction artistique est réalisée par un groupe de travail composé d'élus de la Commission culture, en lien avec les communes du territoire.

Certains spectacles sont organisés directement par la CCDSV. Dans d'autres cas, la CCDSV arrive en soutien à une association locale, qui accueille le spectacle et gère la billetterie. Le résultat obtenu est une saison diverse dans sa forme (musique, théâtre, cinéma, expositions...), à la fois qualitative et accessible au grand public.

La Communauté de communes peut prétendre à des aides du Département de l'Ain et de la Région Auvergne Rhône Alpes pour cette saison culturelle, selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Achat de spectacles	20 000	Département de l'Ain	20 000
Soutien aux associations partenaires de la saison	87 000	Région AURA	20 000
Frais techniques	5 000		
Communication	5 000	Autofinancement	77 000
Total	117 000	Total	117 000

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AUTORISER** le président à demander une subvention au Département de l'Ain et à la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondant à ces postes sont prévus au budget 2022 et aux budgets suivants.

A Trévoux, le 01/09/2022

AIN

Le Secrétaire de Séance, Carole BONTEMPS-HESDIN

Affichage sous format electronique :

- 8 SEP. 2022

Le Président, Marc PECHOUX